

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1702

16 juillet 2013

SOMMAIRE

Bâloise Fund Invest (Lux)	81651	EFS India S.à r.l.	81696
Banque Carnegie Fund Sicav	81657	Electricité Reckinger-Bock et Cie S.à.r.l.	81696
Capital Street S.A.	81652	Emil-Bechsteäd S.A.	81662
Cartonnerie de Lintgen, Anciens Etablisse- ments Jean FABER	81652	F.08 EIE - Entreprise d'isolations et d'étan- chéités	81655
Chameron S.A.	81652	Fantini Finance S.A.	81651
Coinbox Immobilière S.A.	81654	Global Funds	81695
Cunningham Lindsey Finance Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	81652	Infusion Luxembourg S.à.r.l.	81671
CYBERservices Luxembourg	81654	Lincoln Investments Luxembourg S.A. ...	81661
Danval International S.A.	81650	Live Gamer Luxembourg S.à r.l.	81677
Darwin S.à r.l.	81656	Loubi S.A.	81682
D.A.S. Luxembourg Allgemeine Rechts- schutz-Versicherung S.A.	81654	Lux Properties S.A.	81681
D.A.S. Luxembourg Allgemeine Rechts- schutz-Versicherung S.A.	81655	Lyrane Invest S.A.	81686
Decoration & Design S.A.	81650	M&G Chemicals	81695
De Li SARL	81651	MRFI S.A.	81661
De Li SARL	81653	NEW INVEST.com S.A.	81661
Deloitte Audit	81653	Noblesse Management S.à r.l.	81661
Deloitte General Services	81653	Overseas Properties, Ltd. S.A.	81692
Deloitte Tax & Consulting	81653	Payroll S.à r.l.	81661
DEVCAP Holdings S.à r.l.	81656	Perluca S.A.	81660
Dicadei S. à r.l.	81650	Phoenix Service Sàrl	81660
Dipa	81657	Phone Luxembourg Properties S.à r.l. ...	81660
Distillerie Nationale Pitz-Schweitzer s.à.r.l.	81658	Pitomaxlend S.A.	81660
DKFM International S.A.	81650	Pizzeria - Restaurant Chez Stefano S.à.r.l.	81660
Dollar Tree International, S.à r.l.	81655	Quintiles Holdings	81688
Domeso S.à r.l.	81650	Reynolds Finance & Co S.A.	81659
D.S.D. Computer S.à r.l.	81655	Salonfin	81659
Dussmann Service S.à.r.l.	81656	Salonfin	81660
EAVF BEN Hanover Sàrl	81657	Saxo Invest	81656
EBC, European Business Consulting S.à r.l.	81658	Société Générale LDG	81659
Echo Acquisition Lux Three S.à r.l.	81696	Take One Productions S.à r.l.	81659
Echo Acquisition Lux Two S.à r.l.	81696	TL Investments S.A.	81659
		Trefinance S.A.	81659
		UniCredit Luxembourg Finance SA	81658

DKFM International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.044.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070388/10.

(130087082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Decoration & Design S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.436.

Par la présente, la société FIFEC S.A. Fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable, représentée par son gérant Monsieur Dominique Dubray, dénonce le siège social de la société Décoration & Design S.A. registre de commerce B 87436 de son adresse actuelle, 71, route d'Arlon, L - 8009 Strassen et ce avec effet au 31 mai 2013.

Luxembourg, le 31/05/2013.

Référence de publication: 2013070380/10.

(130086953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Danval International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 85.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DANVAL INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013070379/10.

(130086626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Dicadei S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 5, place Bleiche.
R.C.S. Luxembourg B 101.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013070384/10.

(130086762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Domeso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 169.841.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1911 du 1^{er} août 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Domeso S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013070375/14.

(130086923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

De Li SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 71, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 157.622.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société DE LI S.A.R.L. en date du 25 mai 2013 à 14h00

L'Assemblée dûment constituée et représentée a pris la décision suivante:

1. Nomination en qualité de gérant en date du 31/05/2013 de Monsieur Cyril JUSSAC, demeurant à L-2732 Luxembourg; 13 rue Wilson
2. Signature individuelle d'un gérant

Luxembourg, le 25 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

DE LI SARL

Représenté par Zhende WEI / Cyril JUSSAC

Gérant technique / Associé

Référence de publication: 2013070367/17.

(130087195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Fantini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 47.188.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 mai 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandata viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

FANTINI FINANCE S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013070425/17.

(130086682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Bâloise Fund Invest (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 80.382.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2013

En date du 14 mai 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Alexander Tourneau en qualité d'Administrateur en date du 14 mai 2013,
- de nommer Monsieur Jürg Rainer Schiltknecht, 4 Basler Strasse, D-61352 Bad Homburg, en qualité d'Administrateur pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014, en remplacement de Monsieur Alexander Tourneau, démissionnaire
- renouveler les mandats de Monsieur Martin Wenk, de Monsieur Daniel Frank, de Monsieur Robert Antonietti, de Monsieur Henk Janssen et de Monsieur Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Baloise Fund Invest Lux

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013070300/20.

(130086750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Cartonnerie de Lintgen, Anciens Etablissements Jean FABER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7452 Lintgen, 26, rue Kasselt.
R.C.S. Luxembourg B 10.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert FABER
Le gérant
27 rue de Kasselt
L-7505 Lintgen

Référence de publication: 2013070323/13.

(130087031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Cunningham Lindsey Finance Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 18.000,01.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 175.563.

Par résolution signée en date des 24 et 28 mai 2013, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070330/13.

(130086690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Chameron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 62.728.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2013070341/12.

(130086737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Capital Street S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 84.873.

Résumé des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société au siège social le 24 mai 2013

Il résulte des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la Société au siège social le 24 mai 2013, qu'il a été décidé de réélire;

1. aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2011;

- Eric Biren, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Kurt J. Swartz, avec adresse professionnelle au 1130 Berkshire Boulevard, Wyomissing, PA 19610, U.S.A.;
- Michael P. Boyle, avec adresse professionnelle au 1130 Berkshire Boulevard, Wyomissing, PA 19610, U.S.A..

2. en tant que commissaire aux comptes, Interaudit, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501 pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires de la

Société devant se tenir en l'année 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013070322/25.

(130086862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Deloitte Audit, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.400,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.895.

Le bilan au 31 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070368/10.

(130086705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Deloitte General Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.400,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.179.

Le bilan au 31 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070369/10.

(130086706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Deloitte Tax & Consulting, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.178.

Le bilan au 31 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070370/10.

(130086707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

De Li SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.622.

Extrait de la décision des associés adoptée le 25 mars 2013

Conformément à la cession de parts sociales du 30 mars 2013, Monsieur Serge RIBEIRO, domicilié à B-6740 Etalle; 7 rue du Termezart, a vendu 5 parts sociales détenues de la société à Monsieur Cyril JUSSAC, demeurant à L-2732 Luxembourg; 13 rue Wilson.

Conformément à la cession de parts sociales du 30 mars 2013, Madame Guozhen YAN, domicilié à L-1839 Luxembourg; 20 rue Joseph Junck a vendu 70 parts sociales détenues de la société à Monsieur Cyril JUSSAC, demeurant à L-2732 Luxembourg; 13 rue Wilson.

Conformément à la cession de parts sociales du 30 mars 2013, Monsieur Zhende WEI, domicilié à L-1839 Luxembourg; 20 rue Joseph Junck a vendu 25 parts sociales détenues de la société à Monsieur Cyril JUSSAC, demeurant à L-2732 Luxembourg; 13 rue Wilson.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouveau associé unique, Cyril JUSSAC et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 25 mars 2013.
Pour extrait sincère et conforme
DE LI SARL
Représenté par Zhende WEI
Gérant technique

Référence de publication: 2013070366/24.

(130087195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

CYBERservices Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.163.

Il résulte d'une décision prise par le gérant unique de la Société en date du 23 mai 2013 que le siège social de la Société a été transféré de L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, avec effet au 31 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070357/12.

(130086921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

D.A.S. Luxembourg Allgemeine Rechtsschutz-Versicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 41.395.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070358/10.

(130087014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Coinbox Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5880 Hesperange, 83, Cité Um Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 94.954.

Il résulte:

1) du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2011, que:

L'assemblée a décidé de révoquer le commissaire aux comptes actuel Sofinter Gestion S.à r.l., ayant son siège social à Munsbach.

Elle a décidé de nommer en son remplacement:

Backoffice S.à r.l., ayant son siège social à L-3394 Roeser, 49, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162955.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

2) du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2012, que:

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Gervasio GIAMPAOLO en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

L'assemblée a décidé que dorénavant la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière et au-delà par la signature conjointe de l'administrateur-délégué avec un autre administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070345/23.

(130086617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

D.S.D. Computer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 126, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 84.075.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013070364/10.

(130087005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

D.A.S. Luxembourg Allgemeine Rechtsschutz-Versicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 41.395.

La résolution suivante a été adoptée par les actionnaires en date du 2 mai 2013:

Le mandat de Réviseur d'entreprises agréé de Deloitte Audit S.à r.l. 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été renouvelé. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070359/13.

(130087015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

F.08 EIE - Entreprise d'isolations et d'étanchéités, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.900.

Constituée en date du 7 décembre 2006 suivant acte reçu par le notaire Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 février 2007

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2013 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Cession de 9 parts sociales de la société par Monsieur Steve Molitor, né à Luxembourg, le 18 mai 1970, demeurant à L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Itzig, à Monsieur Kim Rollinger né à Luxembourg, le 17 octobre 1983, demeurant à L-3378 Livange, 32, rue de Bettembourg.

2) Nomination du susdit Kim Rollinger aux fonctions de gérant technique à compter du 11 avril 2013.

3) Les mandats restent valables jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

4) La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif et de l'un des gérants techniques.

Wickrange, le 11 avril 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2013070216/20.

(130085990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Dollar Tree International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 155.745.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070374/11.

(130087280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Dussmann Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 16.281.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 17 mai 2013 que:

- Le réviseur d'entreprises nommé pour l'exercice se clôturant le 31.12.2013 est la société BDO Audit S.A. établie au "Le Dôme" Espace Pétrusse, avenue Charles De Gaulle, B.P. 351 L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Gérant

Signature

Référence de publication: 2013070378/14.

(130087342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

DEVCAP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 123.804.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013070383/12.

(130086644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Darwin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 148.284.

—
Il résulte des transferts de parts sociales en date du 11 Mars 2013 que:

Draken Limited ayant pour siège social Romasco Place, Whickhams cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, N° d'immatriculation: 418720 a transféré:

12,500 parts sociales;

à Eurocape New Energy Limited ayant pour siège social Level 2 Regional Business Centre, University Heights, Msida, MSD 1751, Malta, N° d'immatriculation C44925.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013070365/17.

(130087166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Saxo Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.442.

—
Extrait des Résolutions prises lors du conseil d'administration du 08 Mai 2013

Il résulte que Monsieur Klaus Lauenborg Breitenstein a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec date effective le 06 Mai 2013.

Madame Priscilla Hardison (Philip Heymans Allé 5, D-2900 Hellerup, Danemark) à été élu en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Klaus Lauenborg Breitenstein, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Saxo Invest

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

2-4 rue Eugène Ruppert / Vertigo Building – Polaris

L-2453 Luxembourg

Andres Schless / Murielle Antoine

- / *Managing Director*

Référence de publication: 2013070231/21.

(130085991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Dipa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 42, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 174.491.

Il ressort d'un contrat sous seing privé que Monsieur Dirk VORMBERGE dit BERKENBERG a cédé l'intégralité des parts sociales (soit 50 parts) qu'il détenait dans la société à Monsieur Pascal BOURKEL qui devient en date du 23 mai 2013 l'associé unique de la société.

Berdorf, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070386/11.

(130087086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

EAVF BEN Hanover Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN HANOVER S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013070402/13.

(130086761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Banque Carnegie Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.660.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5 place de la Gare, L-1616 Luxembourg, le 15 mars 2013 à 10h00

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

* M. Bruno Frèrejean, Président et Administrateur, 139, Um Trenker, L-6962 Senningen.

* Mme Ann-Charlotte Byström Eek, Administrateur, 56, Regeringsgatan SE-10338 Stockholm.

* M. Jean-Marc Delmotte, Administrateur, 5, Place de la Gare, L-1011 Luxembourg.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de PricewaterhouseCoopers S. à r. l., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Pour extrait conforme
Jean-Marc DELMOTTE
Administrateur

Référence de publication: 2013070307/22.

(130087224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

EBC, European Business Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 82.530.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013070409/10.

(130086687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Distillerie Nationale Pitz-Schweitzer s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, Zone d'Activité Economique Régionale.

R.C.S. Luxembourg B 92.947.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «DISTILLERIE NATIONALE PITZ-SCHWEITZER s.à r.l.», ayant son siège social à L-9809 Hosingen, Z.A. économique régionale op der Hei, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 92.947, tenue en date du 23 mai 2013, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 24 mai 2013, sous le référence DIE/2013/6694,

1) que les associés de la prédite société ont modifié la répartition des parts sociales comme suit:

Monsieur Marc PITZ, industriel en retraite, né à Ettelbruck le 9 mai 1935, demeurant à L-9019 Warken, 45, rue de Burden, vend à Monsieur Jacques PITZ, commerçant, né à Ettelbruck le 18 octobre 1969, demeurant à L-9809 Hosingen, Z.A. économique régionale op der Hei, trois cent (300) parts sociales de la société prénommée.

A la suite de cette cession, Monsieur Jacques PITZ, prénommé, possède la totalité des parts sociales de ladite société, à savoir huit cent (800) parts sociales.

La société est dès lors à considérer comme société unipersonnelle aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul associé.

Ettelbruck, le 30 mai 2013.

Pour extrait conforme
Le notaire

Référence de publication: 2013070387/22.

(130086551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

UniCredit Luxembourg Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 106.982.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 21 mai 2013, a élu par cooptation, en conformité avec l'article onze des statuts, Monsieur Stefano Ceccacci (résident professionnellement à I-20121 Milan - Italie, 1 via San Protaso) en qualité d'administrateur en remplacement de M. Piero Bonarelli.

Conformément à l'article onze des statuts, le mandat de Monsieur Stefano Ceccacci expirera à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

UniCredit Luxembourg Finance S.A.
Signature

Référence de publication: 2013070789/16.

(130086667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Take One Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3877 Schifflange, 24, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 62.635.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070774/9.

(130086876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

TL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 82.125.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070782/9.

(130086691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Trefinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.060.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070784/9.

(130086685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Société Générale LDG, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.692.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070717/9.

(130086808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Reynolds Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 95.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070697/9.

(130087130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Salonfin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070705/9.

(130087079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Salonfin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070706/9.

(130087094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pizzeria - Restaurant Chez Stefano S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070670/9.

(130086874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Phone Luxembourg Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070651/9.

(130086747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Perluca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 152.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070650/9.

(130087022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Pitomaxlend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 7, rue de Hassel.

R.C.S. Luxembourg B 170.844.

Je vous remets par la présente ma démission comme administrateur de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13.05.2013.

Romain Gloden.

Référence de publication: 2013070668/9.

(130087155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Phoenix Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 125.154.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070666/9.

(130087106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Payroll S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 85.862.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070662/9.

(130086893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

MRFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 94.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070592/9.

(130087244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Lincoln Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2542 Luxembourg, 55, rue des Sources.
R.C.S. Luxembourg B 175.301.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 mai 2013

Transfert du siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, à sa nouvelle adresse: 55, rue des Sources, L-2542 Luxembourg.

Nomination de Monsieur José Manuel DA SILVA LOPES, né le 07/10/1952 à Lousado Vila Nova de Famalicao (Portugal), demeurant au 23, Avenue Foch, F-75016 Paris, France, au poste d'administrateur. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
LINCOLN INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013070546/18.

(130086607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

NEW INVEST.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 94.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070618/9.

(130087254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Noblesse Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 166.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070619/9.

(130087241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Emil-Bechsteäd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 177.553.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of May.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tribeca Services, LLC, a limited liability company established under the laws of the State of Delaware, with registered office at 16192 Coastal Drive, Lewes, Delaware 19588, represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on May 22nd, 2013.

The proxy, signed 'ne varietur' by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a securitisation undertaking in the sense of the law of 22nd March, 2004 on securitisation, as amended, in the form of a société anonyme:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a securitisation company in the form of a société anonyme, under the name of Emil-Bechsteäd S.A.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Object. The object of the Company is to act as a securitisation company, under and subject to the law of 22nd March 2004 on securitisation, as amended, through the acquisition or assumption, directly or through another undertaking, of risks relating to claims, other assets (including, without limitation any kind of securities) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties (the «Underlying Assets»). The Company may issue any kind of securities whose value or yield depends on such risks relating to the Underlying Assets (each, a «Securitisation»). The Company may issue securities to the public on a continuous basis. The Company may, whilst remaining within the scope of the law of 22nd March 2004, also borrow or raise funds from any entity in order to fund the purchase of Underlying Assets and/or to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation.

The board of directors of the Company may, whether within the context of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the «Compartments»). The Company may issue series or tranches of securities whose value is linked to one Compartment. Where rights of investors or creditors relate to a Compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, such rights are limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment. As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity.

Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be allocated to the same Compartment as the assets from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with a particular Compartment or its assets, such liability shall be allocated to the relevant Compartment.

In case where any asset of the Company is not attributable to a particular Compartment, the board of directors of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which any such assets shall be allocated or apportioned between Compartments.

In case where any fees, costs, expenses or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, expenses or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of the Company as a whole, unless otherwise determined by the board of directors, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company and shall not be borne by the assets of any of the Compartments.

The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including by way of sale, assignment, exchange, contribution or through derivative or swap transactions) as described in the terms and conditions of the relevant securities or the relevant prospectus or information memorandum and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis.

The Company may in the context of its Securitisations proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may grant any kind of security interests under any law to any trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to, a Securitisation.

The Company may assign or transfer part or all of the Underlying Assets, however only in accordance with and subject to the terms and conditions of the securities to be issued and the contractual provisions of the agreements to be entered into in connection with the Securitisation.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected or useful to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates. The subscribed capital of the Company is set at Euro thirty-one thousand (31,000) divided into thirty-one thousand shares (31,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) per share.

Shares will be in registered form only.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder upon request. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase or Reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, or provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month of June in each year at 11.00 and for the first time in 2014.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 14. Independent Auditor. The accounts of the Company shall be audited by an independent and duly authorised auditor (réviseur d'entreprises) who need not be a shareholder. The independent auditor shall be appointed or removed by the board of directors.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2013.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Each Compartment of the Company may be liquidated separately without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment.

Art. 18. Amendment of Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 22nd March, 2004 on securitisation and the law of 10th August, 1915 on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

All 31,000 shares have been subscribed at par by the appearing party Tribeca Services, LLC, aforementioned and been fully paid up by payment in cash amounting to thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-), evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-)

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

Is appointed sole director of the Company for a period ending with the next annual general meeting:

Roel Schrijen, born on 30 June 1973 in Sittard, the Netherlands, with professional address at 6B route de Treves, L-2633 Senningerberg

Second resolution

Is appointed auditor of the Company for a period ending with the next annual general meeting:

AUDEX Sarl., R.C.S. Luxembourg B 64.276, with registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Third resolution

The registered office is set at 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, first names, civil status and residences, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois mai

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tribeca Services, LLC, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du State of Delaware, ayant son siège statutaire à 16192 Coastal Highway, Lewes, Delaware 19588, Etats-Unis de l'Amerique,

représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg le 22 mai 2013.

La procuration prémentionnée, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société de titrisation dans le sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée sous la forme d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront détenteur des actions émises ci-après, une société de titrisation sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de Emil-Bechstead S.A..

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'agir en qualité de société de titrisation, sous et conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, par l'acquisition ou la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, à d'autres biens (y compris, sans limitation, toutes sortes de titres) ou à toutes sortes d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers (les «Actifs Sous-Jacents»). La Société peut émettre toutes sortes de valeurs mobilières dont la valeur ou rendement dépendent de ces risques liés aux Actifs Sous-Jacents (la «Titrisation»). La Société peut émettre en continue des valeurs mobilières à destination du public. La Société peut aussi, en restant dans le champ d'application de la loi du 22 mars 2004, emprunter ou lever des fonds de toute autre entité pour financer l'acquisition des Actifs Sous-Jacents et/ou pour respecter toute obligation de paiement ou autre obligation conformément à ces valeurs mobilières ou tout contrat ayant été conclu dans le cadre d'une Titrisation.

Le conseil d'administration de la Société peut, que ce soit dans le cadre d'un programme de Titrisation ou autrement, créer des compartiments spécifiques composés de certains titres, certains instruments, certaines créances, certaines autres valeurs spécifiques, et/ou les risques y relatifs (les «Compartiments»). La Société peut émettre des séries ou tranches de valeurs mobilières dont la valeur est fonction d'un Compartiment. Quand les droits d'investisseurs ou de créanciers sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment, ils sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment refondent exclusivement

les droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre détenteurs des valeurs mobilières émises par la Société, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Si un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir dérivé sera attribué au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle et lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un Compartiment déterminé ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un Compartiment déterminé ou des avoirs de celui-ci, cet engagement sera attribué à ce Compartiment déterminé.

Au cas où un avoir de la Société n'est pas attribuable à un Compartiment déterminé, le conseil d'administration de la Société pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels de tels actifs seront alloués ou répartis parmi les Compartiments.

Au cas où des honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes ne peuvent être attribués à un Compartiment déterminé, ces honoraires, coûts, dépenses ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, à moins que le conseil d'administration en décide autrement, et ces honoraires, coûts, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et ne seront pas supportés par les avoirs d'un quelconque des Compartiments.

La Société peut vendre, céder, racheter et disposer de chaque et tous les Actifs Sous-Jacents par tous les moyens (y inclus par vente, cession, échange, apport ou par des opérations sur dérivés ou de swaps) comme décrit dans les termes et conditions des valeurs mobilières concernées ou dans le prospectus ou la note d'information concernés et en général gérer les Actifs Sous-Jacents de manière continue et permanente.

La Société peut dans le contexte de ses Titrisations procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'obligations de celles-ci, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de billets et d'autres valeurs ou d'instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis sous (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés en noms collectifs, des sociétés en commandite simple, des trusts, des fonds ou d'autres entités.

La Société peut accorder toute sorte de sûreté ou de garantie sous toute loi à tout trustee, security trustee, mandataire en relation avec des sûretés, représentant fiduciaire ou à toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en relation avec la Titrisation en vue de garantir les obligations de paiement et tout autre engagement de la Société sous tout contrat ayant été conclu par la Société dans le cadre de la Titrisation. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous actes qui sont nécessaires à la préparation, l'exécution ou la liquidation de la Titrisation ou y sont accessoires.

La Société peut céder ou transférer une partie ou tous les Actifs Sous-Jacents, en conformité et sous réserve des termes et conditions des valeurs mobilières à émettre et des stipulations contractuelles des contrats conclus dans le cadre de la Titrisation.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée à la réalisation de son objet qui la facilite.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euro (31.000) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative uniquement.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis sur demande aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation ou Réduction du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à

Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2014.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. En cas où la société a été constituée par un seul actionnaire ou au cas où l'assemblée générale de la société constate que la société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un seul membre, jusqu'à la première assemblée générale qui constate que la société a plus qu'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La période de leur mandat ne peut pas excéder six (6) ans et les administrateurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs sont élus par simple majorité des votes présents ou représentés.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires en observant la législation applicable.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Un administrateur peut représenter plusieurs membres du conseil d'administration.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut délibérer valablement que dans le cas ou au moins la moitié des membres est présent ou représenté à une réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire et confirmé par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux membres du conseil d'administration. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent être destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, ou par deux administrateurs. Au cas où le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ces documents seront signés par l'administrateur unique.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Au cas où la société a un administrateur unique, celui exerce tous les pouvoirs accordés au conseil d'administration.

En accord avec l'article 60 de la Loi, la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, pourra être délégué à un ou plusieurs administrateurs, directeur, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou pas, agissant seul ou conjointement. Leur nomination, révocation et pouvoirs seront déterminés par résolution du conseil d'administration. Une telle délégation à un administrateur oblige le conseil d'administration de rapporter chaque année à l'assemblée générale d'actionnaires sur le salaire, émoluments et autres avantages accordés au délégué

La société pourra également conférer des pouvoirs spécifiques par acte authentique ou par procuration sous seing privé.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration. Au cas où le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par la signature seule de l'administrateur unique.

Art. 14. Réviseur d'entreprises. Les comptes de la Société seront vérifiés par un réviseur indépendant et dûment autorisé (réviseur d'entreprises) qui ne doit pas être actionnaires. Le réviseur d'entreprises est nommé et révoqué par le conseil d'administration.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre la même année, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation entraîne la liquidation d'un autre Compartiment.

Art. 18. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscriptions

Les actions ont tous été souscrites au pair par la partie comparante et été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire instrumentant soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La personne suivante a été nommée administrateur unique pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

Monsieur Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 6B route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

Deuxième résolution

Est nommé réviseur d'entreprises de la société pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale: AUDEX Sàrl, RCS Luxembourg B 64 276, ayant son siège sociale à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23663. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070397/496.

(130087053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Infusion Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4A, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 177.548.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty fourth day of May

Before Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

InfusionDev, a limited liability company established under the laws of the State of Delaware (USA), registered with the Corporation Service Company with number 018027000(TBC), having its registered office at NY10012 New York, 599 Broadway,

The founder is here represented by Mister Michael van Balen, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» («the Company») which they declare to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is Infusion Luxembourg S.à.r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Wemperhardt, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1. The Company's capital is set at EUR 12,400 (twelve thousand four hundred Euro), represented by 12,400 (twelve thousand four hundred) shares, with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance residing outside of Luxembourg than managers in attendance residing in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing outside of Luxembourg cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders' decisions

Art. 15. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into. The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

Thereupon InfusionDev, prenamed, represented by Mister Michael Van Balen by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the 12,400 shares and to have them fully paid up by payment in cash, as well as a share premium amounting to EUR 80.- so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 12,480 as was certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration of the Company:

Michael Van Balen, born in The Hague (The Netherlands) on the 15 September 1959, residing at L-9999 Wemperhardt, 4A Op der Haart. The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office at L-9999 Wemperhardt, 4A Op der Haart.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le vingt-quatre mai

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

InfusionDev, a limited liability company established under the laws of the State of Delaware (USA), registered with the Corporation Service Company with number 018027000(TBC), having its registered office at NY10012 New York, 599 Broadway,

Fondateur ici représenté par Michael Van Balen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera Infusion Luxembourg S.à.r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Wemperhardt, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger

se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.400 (douze mille quatre cents Euros) représenté par 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants prenant part au conseil résidant en dehors du Luxembourg soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant en dehors du Luxembourg ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit par InfusionDev prénommée, représentée par Michale Van Balen, en vertu de la procuration ci-dessus référencée, laquelle a déclaré souscrire aux 12.400 parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire avec une prime d'émission de EUR 80,- de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 12.480,-, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Michael Van Balen, né à La Hague (Pays Bas) le 15 septembre 1959, demeurant à L-9999 Wemperhardt, 4A Op der Haart.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-9999 Wemperhardt, 4A Op der Haart.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. VAN BALEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 mai 2013. Relation: LAC/2013/24175. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013070479/341.

(130086812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Live Gamer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.568.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

On the twenty-third day of May,

Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

“LIVE GAMER, INC”, a limited liability company under the laws of Delaware (United States of America), with offices in New York City (United States of America), 678 Broadway Fl. 5, NY10012, registered with the Trade and Companies' Register in Delaware under number 103412352,

represented here by Mr René KINNEN, chartered accountant, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

by virtue of a proxy under private seal given on 6 May 2013,

which proxy, initialled “ne varietur” by the appearing party and the notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting under the given authority, announced the formation of a limited liability Company, as follows:

Art. 1. There is formed a Company with limited liability under Luxembourg law which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

The company has been formed for an unlimited period of time to run from this day.

Art. 2. The purpose of the Company is providing digital entertainment companies e-commerce functionality and value added services related to the commercialization of digital goods, as well as the holding of participations, in any form

whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions and negotiations and in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and/or render them any assistance.

It may also acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad.

It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form whatsoever and proceed to the issuance of bonds and any other debt instrument, which may be convertible.

Art. 3. The Company will assume the name of “LIVE GAMER LUXEMBOURG S.A R.L.”.

Art. 4. The registered office is established in Bertrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 5. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

All shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who specifically acknowledges it.

Art. 6. The Company’s shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 7. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 8. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the Company.

Art. 9. The Company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the general assembly.

In dealing with third parties, the manager or managers have extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances, if the general meeting does not provide other dispositions.

In the event of more than one manager, the signatory rights shall be determined by the general meeting (if in fact it is the authorized body under Luxembourg law).

The Company may also appoint one or more persons, shareholders or not, as signing clerks or managers and fix their powers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager and, in case of a plurality of managers, by the joint signatures of any two managers.

Art. 10. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simply authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 11. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

As long as the Company has only one partner, he has the rights as laid down for the extraordinary general meeting.

The resolutions of the single partner have to be kept in a register at the registered office.

Art. 12. The Company’s year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December the same year.

Art. 13. Each year, on the thirty-first of December, the books are closed and the manager or managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Art. 14. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

Art. 15. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation, represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 16. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed in a general meeting by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 17. For all points not regulated by these Articles of Association, the partners subject and submit themselves to the legal provisions.

Transitory provisions

The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2013.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.00).

Resolutions of the sole shareholder

The partner, represented as stated above, representing the whole of the Company's share capital, has forthwith taken the following resolutions:

- 1) The number of the managers of the Company is fixed at one.
- 2) Is appointed as manager for an unlimited period:

Mr Eric MEYER, IT engineer, born on 13 January 1978 in Luxembourg, residing at L-8080 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

- 3) The registered office is established in L-8080 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

"LIVE GAMER, INC", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung laut Rechtes des Staates Delaware (Vereinigte Staaten von Amerika), mit Gesellschaftssitz in New York City (Vereinigte Staaten von Amerika), 678 Broadway Fl.5, NY-10012, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Delaware unter der Nummer 103412352,

hier vertreten durch Herrn René KINNEN, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-2450 Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 6. Mai 2013,

Vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach "ne varietur" Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, der Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, namens wie sie handelt, ersucht den Notar, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, welcher die diesbezügliche Gesetzgebung und die nachfolgenden Artikel zu Grunde liegen.

Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit, beginnend mit dem heutigen Tag, gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Bereitstellung von ECommerce-Funktionalitäten an digitale Entertainment-Unternehmen, sowie Mehrwertdienste im Zusammenhang mit der Vermarktung von digitalen Gütern, sowie auch die Beteiligung in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die Kontrolle, die Verwaltung sowie die Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann jegliche Wertpapiere oder Rechte mittels Beteiligung, Zeichnung, Begebung oder auf sonstige Weise erwerben, sich auf verschiedene Weisen an der Errichtung, Entwicklung und Kontrolle von jeglichen Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen und/oder diesen jede Hilfestellung gewähren.

Sie kann ebenfalls Immobilien, Vermögenswerte, Güter und Waren jeglicher Art mittels Einlage, Zeichnung, Option, Kauf oder auf sonstige Weise erwerben und mittels Verkauf, Übertragung, Tausch oder sonstwie in Luxemburg oder im Ausland veräußern.

Sie kann industriellen Tätigkeiten nachgehen und ein der Öffentlichkeit zugängliches Handelsgeschäft betreiben. Ganz allgemein kann sie sämtliche Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen ergreifen und jegliche Geschäfte tätigen, die sie für die Realisierung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für zweckmäßig erachtet.

Die Gesellschaft kann Darlehen in jedweder Form aufnehmen und wandelbare Anleihen und sonstige Schuldtitel ausgeben.

Art. 3. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "LIVE GAMER LUXEMBOURG S.A R.L."

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Bertrange.

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,00).

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist frei unter Gesellschaftern. Die Anteile können nur an neue Gesellschafter abgetreten werden durch Beschluss der Gesellschafter in einer Generalversammlung mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Art. 7. Die Gesellschaft wird nicht durch Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Insolvenz oder Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschaftsversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschaftsversammlung nichts anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten, welche im Rahmen des Gesellschaftszweckes liegen.

Im Falle von mehr als einem Geschäftsführer sollen die Zeichnungsbefugnisse durch die Gesellschaftsversammlung bestimmt werden (wenn diese tatsächlich die autorisierte Instanz nach dem luxemburgischen Gesetz ist).

Die Gesellschaft kann auch eine oder mehrere Personen, ob Gesellschafter oder nicht, zu Prokuristen oder Direktoren bestellen und deren Befugnisse festlegen.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern, rechtsgültig verpflichtet.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Solange die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, besitzt er die der Generalversammlung zustehenden Rechte.

Die Entscheidungen des Gesellschafters sind in einem Register am Gesellschaftssitz aufzubewahren.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 13. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugefügt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschaftsversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschaftsversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 17. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt zum Zeitpunkt der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf etwa eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600,00) geschätzt.

Beschlüsse des einzigen Gesellschafters

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat die alleinige Anteilshaberin, vertreten wie eingangs erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.
- 2) Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Eric MEYER, Informatiker, geboren am 13. Januar 1978 in Luxemburg, wohnhaft in L-8080 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

- 3) Sitz der Gesellschaft ist in L-8080 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch der erschienenen Person gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben Person und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den amtierenden Notar, hat der Bevollmächtigte der vorgenannten Komparentin, dem Notar mit Name, Stand und Adresse bekannt, zusammen mit dem Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Kinnen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 23620. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Kopie erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Mai 2013.

Référence de publication: 2013070547/212.

(130087326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Lux Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 36.667.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le six mai.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LUX PROPERTIES S.A. avec siège social à L-2340 Luxembourg, 16, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 36.667, constituée suivant acte Jean-Paul HENCKS de Luxembourg en date du 29 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 373 du 9 octobre 1991, modifiée suivant acte Paul DECKER de Luxembourg-Eich en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 164 du 4 avril 1997, modifiée par acte sous seing privé du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 29 du 11 janvier 2003.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Muriel LEHMANN, employée privée, demeurant à Hayange (France), qui désigne comme secrétaire Manuel MOROCUTTI, employé privé, demeurant à Dudelange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Angelo PRESTI, employé privé, demeurant à Capellen.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la société.
- 2) Décharge aux administrateurs, respectivement administrateur-délégué et du commissaire aux comptes.

3) Désignation du lieu où seront conservés les livres de la Société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d' actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée dissout avec effet immédiat la Société aux droits de l'associé unique, lequel se considère comme liquidateur et déclare reprendre personnellement tous les actifs et passifs même inconnus de la Société.

L'associé-liquidateur reconnaît avoir été rendu attentif par le notaire sur la portée de cette disposition.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs Angelo PRESTI, employé privé, né à Favara (Italie), le 4 avril 1962, demeurant à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon, Franco PRESTI, employé privé, né à Voelklingen (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-8092 Bertrange, 1, rue Schauwenburg et Adriano PRESTI, employé privé, né à Voelklingen (Allemagne), le 7 octobre 1968, demeurant à L-8092 Bertrange, 1, rue Schauwenburg, pour l'exécution de leurs mandats, respectivement à l'administrateur-délégué Angelo PRESTI, préqualifié, pour l' exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge au commissaire aux comptes Rosetta PRESTI, employée privée, née à Voelklingen (Allemagne), le 25 décembre 1964, demeurant à L-6412 Echternach, 34, rue Alferweiher, pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à L-8311 Capellen, 122, route d'Arlon.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Lehmann, Morocutti, Presti et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 17 mai 2013. Relation EAC/2013/6350. Reçu soixante quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2013070555/58.

(130087386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Loubi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.559.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christian LOUBOUTIN, administrateur de sociétés, demeurant au 1, rue Volney à F-75002 Paris (France), ici représenté par Monsieur Franck PROVOST, Directeur Général, demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 12 avril 2013.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de LOUBI S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, libérées entièrement.

Le capital autorisé est fixé à quatre cent millions d'euros (400.000.000.- EUR), représenté par quatre millions (4.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Toutefois si la société venait à compter un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi de juin à 18 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposé par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, télécopie ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées des actionnaires, présents ou représentés, ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par fax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées, établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Une télécopie transmise par un administrateur sera considérée comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils puissent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Dans ce cas, le conseil d'administration devra annuellement rendre compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à l'administrateur délégué. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommé et révoqués tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Pour la première fois un administrateur délégué peut être nommé directement par l'assemblée générale extraordinaire qui fait suite à la constitution.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, excepté dans les cas suivants:

La signature du président du conseil d'administration sera obligatoirement requise pour tout ce qui dépasse l'administration et la gestion courante, à savoir:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à vingt mille euros (20.000.- EUR);
- tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à vingt mille euros (20.000.- EUR);
- les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à vingt mille euros (20.000.- EUR);
- toute prise ou mise en location-gérance de tout fonds de commerce;
- toute cession ou acquisition de droit au bail et conclusion ou modification de tout contrat de bail (en qualité de preneur ou bailleur);
- tout changement significatif de méthode comptable et toute modification des statuts des Filiales.

Toutefois, la signature de l'ensemble des membres du conseil d'administration sera obligatoirement requise pour:

- tout ordre de virement bancaire d'un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR);
- tout emprunt ou tout moyen de financement (ligne de crédit, escompte, leasing...) d'un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR);
- les cautions, avals et garanties pour un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR);
- toute acquisition, cession ou apport partiel de tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle ainsi que la conclusion ou la modification de toutes sûretés (telle que gage, nantissement.) portant sur tout droit de propriété industrielle ou intellectuelle;
- toute acquisition, cession ou apport partiel, sous quelque forme que ce soit, d'immeuble, de fonds de commerce ou de titre de participation, d'éléments d'actifs corporels ou financiers en ce compris la constitution de toute filiale et l'accroissement ou la diminution (notamment dans le cadre d'opérations d'augmentation ou de réduction de capital) de participations existantes.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représenté comme il est dit, déclare souscrire la totalité des actions comme suit:

Actionnaire	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre d'actions
Monsieur Christian LOUBOUTIN, préqualifié:	31.000.-	31.000.-	310
TOTAL:	31.000.-	31.000.-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a. Monsieur Franck PROVOST, Directeur Général, né le 11 novembre 1972 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II (Président du Conseil d'Administration);
 - b. Monsieur Christian LOUBOUTIN, Administrateur de sociétés, né le 7 janvier 1963 à Paris 13^e (France), demeurant à F-75002 Paris, 1, rue Volney;
 - c. Madame Marianne REPPLINGER, Comptable, née le 7 août 1973 à Nancy (France), demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II;
 - d. Madame Nathalie DUCHAUSSOY, employée privée, née le 24 juillet 1965 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-2340 Luxembourg, 25, Rue Philippe II.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: La société anonyme HOPARGEST S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 25 Rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925.
4. L'adresse de la société est fixée au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23668. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070549/225.

(130087214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Lyrane Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.636.

L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, "LYRANE INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg,

412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98636, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "MEDAPART HOLDING S.A.", suivant acte reçu en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 255 du 3 mars 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1034 du 27 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne Mademoiselle Joëlle RAGOT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Mademoiselle Catherine BORTOLOTTI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme scrutatrice.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et à la mettre en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes jusqu'au jour de la liquidation;
4. Divers.

B) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

C) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'en date des présentes.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites comparantes ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, J. RAGOT, C. BORTOLOTTA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. LAC/2013/23407. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070561/78.

(130087350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Quintiles Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.875.835,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.430.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of April,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of Quintiles Holdings, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 4,875,835 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 149.430 (the "Company").

There appeared,

Quintiles Luxembourg European Holding, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 731,970,265 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 149.428,

here represented by M. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 4,875,835 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. has been duly informed.

Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Increase of the share capital of the Company by the creation and the issuance of new shares with a nominal value of GBP 1 each;
- 2) Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
- 3) Decrease of the share capital of the Company;
- 4) Redemption, cancellation and reimbursement of shares of the Company with a nominal value of GBP 1 each in accordance with article 10 of the articles of association of the Company; and
- 5) Miscellaneous

After the foregoing was approved by Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 157,419,705 (one hundred fifty-seven million four hundred nineteen thousand seven hundred five Great Britain Pounds) so as to raise it from its current amount of GBP 4,875,835 to GBP 162,295,540 (one hundred sixty-two million two hundred ninety-five thousand five hundred forty Great Britain Pounds) by the issuance of 157,419,705 (one hundred fifty-seven million four hundred nineteen thousand seven hundred five) new shares with a nominal value of GBP 1 each subject to the payment of a share premium exclusively attached of GBP 0.23 (twenty-three pence).

Second resolution

It is resolved to accept that the 157,419,705 (one hundred fifty-seven million four hundred nineteen thousand seven hundred five) new shares of the Company with a nominal value of GBP 1 subject to the payment of a share premium exclusively attached of GBP 0.23 be fully subscribed by Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. by way of a contribution in kind consisting of a claim against the Company for an amount of GBP 157,419,705.23 (one hundred fifty-seven million four hundred nineteen thousand seven hundred five Great Britain Pounds and twenty-three pence) (the "Claim").

Intervention - Subscription - Payment

Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. here represented by Mr. Régis Galiotto, named above, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of GBP 157,419,705 (one hundred fifty-seven million four hundred nineteen thousand seven hundred five Great Britain Pounds) by subscribing to all the 157,419,705 (one hundred fifty-seven million four hundred nineteen thousand seven hundred five) new shares of the Company with a nominal value of GBP 1 subject to the payment of a share premium exclusively attached of GBP 0.23 (twenty-three pence), the whole being fully paid up by the contribution of the Claim.

Evaluation

The value of the Claim is set at GBP 157,419,705.23 (one hundred fifty-seven million four hundred nineteen thousand seven hundred five Great Britain Pounds and twenty-three pence).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l., contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- i. the Claim is certain, liquid and payable;
- ii. it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Claim;
- iii. the Claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- iv. the Claim is not the object of a dispute or claim;
- v. the Claim is freely transferable, with all the rights attached thereto;
- vi. all formalities subsequent to the transfer of the Claim required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Reinhard Gombert and Olivier Dorier acting as managers of the Company, each of them represented here by M. Régis Galiotto, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Claim, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

It is noted that further to the above resolutions, the amount of the share capital of the Company is of GBP 162,295,540 (one hundred sixty-two million two hundred ninety-five thousand five hundred forty Great Britain Pounds) represented by 162,295,540 (one hundred sixty-two million two hundred ninety-five thousand five hundred forty) shares with a nominal value of GBP 1 each.

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of GBP 157,419,705 (one hundred fifty-seven million four hundred nineteen thousand seven hundred five Great Britain Pounds) so as to reduce it from the amount of GBP 162,295,540 (one hundred sixty-two million two hundred ninety-five thousand five hundred forty Great Britain Pounds) to GBP 4,875,835 (four million eight hundred and seventy-five thousand eight hundred and thirty-five Great Britain Pounds) by the redemption of 157,419,705 (one hundred fifty-seven million four hundred nineteen thousand seven hundred five) shares of the Company in accordance with article 10 of its articles of association and to repay the share premium exclusively attached to these shares of an amount of GBP 0.23 (twenty-three pence).

Fourth resolution

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company being met, it is resolved to redeem 157,419,705 (one hundred fifty-seven million four hundred nineteen thousand seven hundred five) shares of the Company with a nominal value of GBP 1 each, followed by the cancellation of these shares and repay the GBP 0.23 (twenty-three pence) share premium amount exclusively attached thereto and reimburse Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. for a total amount of GBP 157,419,705.23 (one hundred fifty-seven million four hundred nineteen thousand seven hundred five Great Britain Pounds and twenty-three pence).

It is noted that further to this resolution, the amount of the share capital of the Company is of GBP 4,875,835 (four million eight hundred and seventy-five thousand eight hundred and thirty-five Great Britain Pounds) represented by 4,875,835 (four million eight hundred and seventy-five thousand eight hundred and thirty-five) shares with a nominal value of GBP 1 each.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente avril,

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le depositaire des présentes.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Quintiles Holdings, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 4.875.835 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.430 (la «Société»).

A comparu,

Quintiles Luxembourg European Holding, société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 731.970.265 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.428,

ici représentée par Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Le président prie le notaire d'acter que:

Les 4.875.835 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. a été préalablement informée.

Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. représentée par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP chacune;

- 2) Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par un apport en nature de l'associé unique de la Société;
- 3) Réduction du capital social de la Société;
- 4) Rachat, annulation et remboursement de parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 1 GBP chacune conformément à l'article 10 des statuts de la Société;
- 5) Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 157.419.705 GBP (cent cinquante-sept millions quatre cent dix-neuf mille sept cent cinq Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de 4.875.835 GBP (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq Livres Sterling) à 162.295.540 GBP (cent soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quarante Livres Sterling) par l'émission de 157.419.705 (cent cinquante-sept millions quatre cent dix-neuf mille sept cent cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP chacune et moyennant le paiement d'une prime d'émission exclusivement attachée d'un montant 0,23 GBP (vingt-trois pence).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les 157.419.705 (cent cinquante-sept millions quatre cent dix-neuf mille sept cent cinq) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune et soumises au paiement d'une prime d'émission exclusivement attachée d'un montant 0,23 GBP soient intégralement souscrites par Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. par un apport en nature consistant en une créance contre la Société d'un montant de 157.419.705,23 GBP (cent cinquante-sept millions quatre cent dix-neuf mille sept cent cinq Livres Sterling et vingt-trois pence) (la «Créance»).

Intervention - Souscription - Paiement

Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l., représentée par Régis Galiotto, nommé ci-dessus, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 157.419.705 GBP (cent cinquante-sept millions quatre cent dix-neuf mille sept cent cinq Livres Sterling) en souscrivant à l'ensemble des 157.419.705 (cent cinquante-sept millions quatre cent dix-neuf mille sept cent cinq) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune et moyennant le paiement d'une prime d'émission exclusivement attachée d'un montant 0,23 GBP (vingt-trois pence), la totalité devant être entièrement libérée par apport de la Créance.

Evaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 157.419.705,23 GBP (cent cinquante-sept millions quatre cent dix-neuf mille sept cent cinq Livres Sterling et vingt-trois pence).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l., apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire, et le seul détenteur, des droits, titres et intérêts attachés à la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu de loi applicable seront accomplies afin que la contribution soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Reinhard Gombert et Olivier Dorier, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Régis Galiotto en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

Il est noté qu'en conséquence des résolutions qui précèdent le montant du capital social de la Société est de 162.295.540 GBP (cent soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quarante Livres Sterling) représenté par 162.295.540 (cent soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP chacune.

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 157.419.705 GBP (cent cinquante-sept millions quatre cent dix-neuf mille sept cent cinq Livres Sterling) afin de le réduire de son montant actuel de 162.295.540 GBP (cent soixante-deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quarante Livres Sterling) à 4.875.835 GBP (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq Livres Sterling) par le rachat de 157.419.705 (cent cinquante-sept millions quatre cent dix-neuf mille sept cent cinq) parts sociales de la Société conformément à l'article 10 de ses statuts et de rembourser la prime d'émission exclusivement attachée à ces parts sociales d'un montant de 0,23 GBP (vingt-trois pence).

Quatrième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant remplies, il est décidé de racheter 157.419.705 (cent cinquante-sept millions quatre cent dix-neuf mille sept cent cinq) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 GBP chacune, suivi de l'annulation de ces parts sociales et du remboursement de la prime d'émission exclusivement attachée à ces parts sociales d'un montant de 0,23 GBP (vingt-trois pence) ainsi que du remboursement à Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. d'un montant total de 157.419.705,23 GBP (cent cinquante-sept millions quatre cent dix-neuf mille sept cent cinq Livres Sterling et vingt-trois pence).

Il est noté qu'en conséquence de cette résolution, le montant du capital social de la Société est de 4.875.835 GBP (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq Livres Sterling) représenté par 4.875.835 (quatre millions huit cent soixante-quinze mille huit cent trente-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ sept mille Euros (7.000.-EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2013. Relation: LAC/2013/20862. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070680/236.

(130087314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Overseas Properties, Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 128.642.

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth day of May.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company OVERSEAS PROPERTIES, Ltd. S.A. a "société anonyme" having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, incorporated under American law on 12 October 2002 and transferred to Luxembourg on 29 December 2006 pursuant to a deed drawn-up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1537 of 24 July 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 128642.

The meeting is opened under the chairmanship of Mr Umberto CERASI, licencié en droit, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Myriam WAGNER, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Decision to put the company into liquidation.

2.- Appointment of ODESSA SECURITIES S.A. as liquidator and determination of its powers.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) As appears from the attendance list, the 70,000 (seventy thousand) shares representing the whole share capital of the Company are present or duly represented at the present Extraordinary General Meeting.

IV) The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

ODESSA SECURITIES S.A., with registered office at Panama, Salduba Building, 53rd Street East, Republic of Panama.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred fifty Euro (EUR 1,350.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société OVERSEAS PROPERTIES, Ltd. S.A., une société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, constituée en date du 12 octobre 2002 sous le droit américain et transférée à Luxembourg en date du 29 décembre 2006 aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 1537 du 24 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 128642.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto CERASI, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination de ODESSA SECURITIES S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 70.000 (soixante-dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, République du Panama.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Umberto CERASI, Carine GRUNDHEBER, Myriam WAGNER,, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2013. Relation GRE/2013/2047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013070641/125.

(130086828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

M&G Chemicals, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37/a, avenue J.F.Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.890.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 21 mai 2013

L'actionnaire unique prend acte et accepte la démission de M. Alberto SAPORITI de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat,

et

décide de nommer ou de confirmer la nomination en tant qu'administrateurs de la Société en modifiant la durée des mandats, de:

- Monsieur Marco GHISOLFI, né le 29/11/1961 à Tortona (Italie), demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Marco TOSELLI, né le 20/03/1962 à Varese (Italie), demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Evert-Jan W. VAN DER SLOBE, né le 06/07/1967 à Hilversum (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Mario BARBIERI, né le 03/11/1958 à Milano (Italie), demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Fredrick John FOURNIER, né le 01/07/1945 à Pennsylvania (États-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Massimo MARTINETTO, né le 18/05/1960 à Milan (Italie), demeurant professionnellement au 37/a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

avec effet à partir de la date des résolutions et pour une période de trois (3) ans.

Suite à la démission et aux nominations susmentionnées, le conseil d'administration de la Société sera composé, à partir de la date desdites résolutions, comme suit:

- Marco Ghisolfi;
- Marco Toselli;
- Evert-Jan W. van der Slobe;
- Mario Barbieri;
- Fredrick John Fournier;
- Massimo Martinetto.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070562/36.

(130086652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 137.245.

Auszug aus dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates vom 15. Mai 2013

Erster Beschluss

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Markus Gierke und Herrn Udo Stadler mit Wirkung zum 31. März 2013 zur Kenntnis.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Mai 2013.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013070434/14.

(130087286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Echo Acquisition Lux Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 176.496.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 24 mai 2013

L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Pablo Legorreta, dont l'adresse professionnelle se situe 110 East 59th Street, 33rd Floor, NY 10022, New York, Etats-Unis d'Amérique en tant gérant de classe A de la Société avec effet au 24 mai 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echo Acquisition Lux Three S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013070395/15.

(130086703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Echo Acquisition Lux Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 176.493.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 24 mai 2013

L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Pablo Legorreta, dont l'adresse professionnelle se situe 110 East 59th Street, 33rd Floor, NY 10022, New York, Etats-Unis d'Amérique en tant gérant de classe A de la Société avec effet au 24 mai 2013 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echo Acquisition Lux Two S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013070396/15.

(130086704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

EFS India S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.615.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EFS INDIA S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013070411/11.

(130086732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Electricité Reckinger-Bock et Cie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 201, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 57.193.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le gérant

Référence de publication: 2013070413/11.

(130086916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.
